

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de DREUIL-lès-AMIENS

L'an deux mille vingt le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de DREUIL-lès-AMIENS, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance plénière publique, sous la présidence de Madame Maria TREFCON, Maire.

Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice : Mme Maria TREFCON, M. Philippe PETIT, Mme Marie-Christine MISSIAEN, M. Jean-Marie THIBAUT, Mme Céline COLLET, M. Michel MARCHAND, Mme Yvette CARTON, M. Gérard MOERMAN, Mme Nicole DUMONT, M. Louis GUERRA, Mme Sophie PIOLE, M. Cédric CAGNARD, Mme Anne CALVARIN POTTIER, M. Bernard MICHALAK, Mme Marie-Laure DELATTRE et M. Bruno DESANDERE.

Absent excusé : M. Bernard ROBIDA.

Absents : M. Michel THIEFAINE et Mme Sarah TMIMI.

Date de la convocation : 28 mai 2020.

Date d'affichage : 8 juin 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 16.

Monsieur Philippe PETIT a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale. Désignation des Membres du Conseil Municipal.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2020 et de son installation le 26 mai 2020, il est demandé de fixer le nombre des Membres du Conseil d'Administration et de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal,

DELIBERE

Article 1^{er} : Le nombre des Membres devant siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. est fixé à **14** personnes (7 membres représentant le Conseil Municipal et 7 membres extérieurs au Conseil Municipal).

Article 2 : Les Conseillers Municipaux dont les noms suivent sont désignés pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. dont Madame Maria TREFCON est présidente de droit :

- Madame **Marie-Christine MISSIAEN**,
- Madame **Yvette CARTON**,
- Madame **Nicole DUMONT**,
- Monsieur **Michel MARCHAND**,
- Monsieur **Gérard MOERMAN**,
- Monsieur **Bernard MICHALAK**,
- Madame **Marie-Laure DELATTRE**.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maria Trefcon', written in a cursive style.

Maria TREFCON